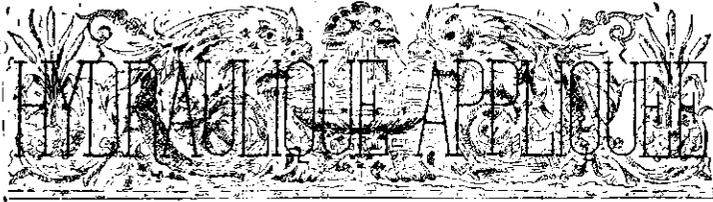


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Lorsque la turbine centripète est noyée, on peut utiliser, pour les mêmes raisons, le procédé de l'hydropneumatisation que nous avons étudié à propos de la turbine centrifuge.

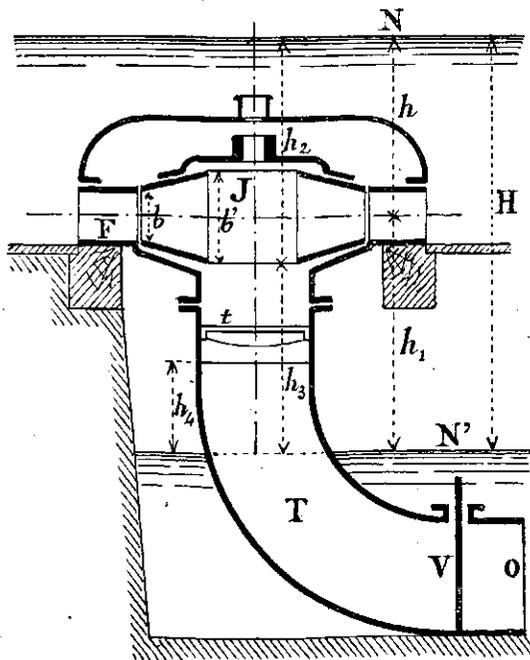
Nous avons vu alors que, si l'on désigne par  $h''$  la dénivellation entre le niveau d'aval et celui de l'eau sous la cloche de la turbine, la relation fondamentale devient :

$$\frac{V^2}{2g} = H - (h'' - h')$$

$H$  étant la chute ou différence entre les niveaux d'amont et d'aval. Cette chute se trouve donc réduite de la quantité  $(h'' - h')$ , c'est-à-dire de la moitié de la hauteur de la couronne mobile.

On peut avoir intérêt, au contraire, à établir la turbine au-dessus du niveau d'aval. Mais on perd alors toute la fraction de chute correspondante. C'est pour remédier à cet inconvénient que Jonval a imaginé le dispositif connu sous le nom de jonvalisation.

La figure ci-dessous permet de se rendre compte de ce procédé.



La couronne directrice  $F$  est établie sur le fond de la chambre d'eau où aboutit le canal d'amenée. Cette couronne est reliée par une sorte de cuve conique à un tuyau circulaire  $T$  qui se recourbe à la hauteur du niveau d'aval, et débouche horizontalement dans le fond du canal de fuite.

L'arbre vertical, sur lequel est calée la couronne mobile, tourne dans une crapaudine supportée par la traverse  $t$  qui est elle-même fixée sur les parois du tuyau  $T$ .

Une vanne  $V$  placée vers la sortie du tuyau, sert à régler le débit et aussi à arrêter la turbine.

L'eau, en sortant de la couronne mobile, tombe en filets parallèles dans le tuyau  $T$  de Jonval, de telle sorte que la pression dans une section horizontale quelconque suit la loi hydrostatique. C'est-à-dire que tout se passe comme si l'ensemble formait deux vases communicants constitués par la chambre d'eau, d'une part, et le bief d'aval, d'autre part, ces deux vases étant reliés par le tuyau de chute  $T$ , interposé.

Dans ces conditions, la pression hydrostatique  $p_1$  à la sortie de l'aube mobile en  $a'$  sera <sup>1</sup> :

$$p_1 = p_a - dh_3$$

Pour qu'il n'y ait ni entrée ni sortie d'eau par le jeu existant entre la couronne fixe et la couronne mobile, on doit toujours réaliser la condition :

$$\frac{p_2}{d} = \frac{p_a}{d} - h_1$$

La relation fondamentale :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} + h - \frac{p_2}{d}$$

devient alors :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} + h - \frac{p_a}{d} + h_1 = H$$

On voit donc que la turbine utilise complètement la chute  $H$ , comme si la couronne mobile était établie exactement au niveau d'aval.

La condition essentielle pour assurer le fonctionnement de la turbine jonvalisée, c'est que le niveau d'aval se maintienne toujours au-dessus du bord supérieur de l'orifice  $O$  du tuyau. S'il en était autrement, la pression atmosphérique ne se transmettrait plus de manière à soutenir la colonne liquide, et celle-ci se romprait, de telle sorte que le niveau de l'eau dans le tuyau s'établirait au niveau  $n'$  du bief d'aval. On perdrait ainsi toute la hauteur  $h_3$  et la turbine n'utiliserait plus que la chute  $(h + \frac{b'}{2})$ .

D'autre part, la relation précédente :

$$p_1 = p_a - dh'$$

ou :

$$\frac{p_1}{d} = \frac{p_a}{d} - h'$$

nous montre que la colonne d'eau  $h'$  doit être notablement inférieure à la hauteur  $\frac{p_a}{d}$  correspondant à la pression atmosphérique ;

car si la pression  $\frac{p_1}{d}$  devenait trop faible, l'air dissout dans l'eau se dégagerait et aurait pour effet de rompre la colonne d'eau, en réduisant la chute utilisable.

Toutefois cette perte est à peu près nulle, si la rupture se produit juste au-dessous de la face inférieure de la couronne mobile. Elle est d'autant plus grande, d'ailleurs, que la rupture se fait dans une section plus voisine du niveau d'aval.

Dans le premier cas, en effet, on a toujours la relation :

$$p_1 = p_a - dh_3$$

<sup>1</sup> Voir la Construction lyonnaise du 16 juin 1902.



ce qui revient à dire d'ailleurs que la pression  $p_1$  au sortir de l'aube mobile, augmentée de la pression due à la colonne liquide de hauteur  $h_3$ , fait équilibre à la pression atmosphérique au niveau du bief d'aval.

Mais si la rupture se fait, dans une section intermédiaire, à la hauteur  $h_4$ , par exemple, au-dessus du niveau d'aval, la pression hydrostatique au niveau N' dans le tuyau n'est plus due qu'à cette hauteur réduite, et l'on a par suite :

$$p_1 = p_a - dh_4$$

Si, enfin la rupture se faisait au niveau N', la relation deviendrait :

$$p_1 = p_a - 0 = p_a$$

c'est-à-dire que le terme soustractif s'annulerait et que  $p_1$  deviendrait maximum.

Or ce terme  $p_1$  figure dans les diverses relations donnant les vitesses que nous avons eu à considérer précédemment; en particulier on a pour la vitesse relative  $w'$  à la sortie de l'aube mobile :

$$w'^2 = w^2 + v'^2 - v^2 + 2g \left( \frac{p_o}{d} - \frac{p_1}{d} \right)$$

Cette vitesse  $w'$  et par conséquent le débit sera d'autant plus petite que  $p_1$  sera plus grand.

Au lieu de considérer la hauteur  $h_4$  de la section de rupture, on peut tenir compte de sa distance ( $h_1 - h_4$ ) à l'axe de la couronne mobile et poser :

$$h_1 - h_4 = z$$

ou :

$$h_4 = h_1 - z$$

Or on a, d'une manière générale :

$$p_1 = p_a - dh_4 = p_a - d(h_1 - z)$$

De telle sorte que la relation en  $w'$  devient :

$$w'^2 = w^2 + v'^2 - v^2 + 2g \left( \frac{p_o - p_a}{d} + h_1 - z \right)$$

Or l'équation fondamentale :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} + h - \frac{p_o}{d}$$

peut s'écrire comme suit :

$$V^2 = 2g \left( \frac{p_o - p_a}{d} + h \right)$$

Et en tenant compte de la relation en  $w'$ , il vient :

$$V^2 = w^2 - w'^2 + v'^2 - v^2 + 2g(H - z)$$

On verrait de même qu'il faut, dans toutes les équations de la turbine, remplacer H par ( $H - z$ ) et considérer la turbine comme utilisant seulement la chute ( $H - z$ ).

Il s'ensuit que le rendement théorique est alors :

$$R = \frac{(H - z) - \frac{V^2}{2g}}{H} = 1 - \frac{V^2}{2gH} - \frac{z}{H}$$

On voit que le rendement est d'autant plus faible que  $z$  est plus grand, c'est-à-dire que la section de rupture est plus voisine du niveau d'aval.

On établit comme suit les dimensions principales d'une turbine centripète<sup>1</sup>.

Il y a lieu de considérer tout d'abord que, dans une pareille turbine, l'eau pénètre horizontalement dans les aubes de la couronne mobile, puis les veines liquides s'incurvent et prennent une direction verticale pour s'écouler par la section de rayon  $r'$  du cylindre intérieur de la couronne mobile.

Désignons par  $u$ , la vitesse des filets verticaux dans cette sec-

tion, nous aurons pour déterminer le rayon  $r'$  du cylindre la relation :

$$Q = u \times \pi r'^2$$

dans laquelle Q est le débit par seconde qui est connu. On se donne d'ailleurs la valeur de  $u$  par la considération que cette vitesse doit être notablement inférieure à celle de V correspondant à la hauteur de chute.

On prendra pour les hautes chutes :

$$u = \frac{1}{7} V = \frac{1}{7} \sqrt{2gH}$$

et pour les basses chutes :

$$u = \frac{1}{5} V = \frac{1}{5} \sqrt{2gH}$$

Connaissant  $r'$ , on en déduira  $r$  et  $r_o$  par les conditions :

$$r = 1,5 r' \text{ à } 2 r'$$

et :

$$r_o = 1,15 \text{ à } 1,25 r$$

La valeur  $b$  de la hauteur des aubes directrices est donnée par la relation :

$$Q = m \times K + 2\pi r \times b \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} \times \sqrt{2gH}$$

et l'on voit que la valeur de  $b$  dépend de l'angle d'inclinaison  $i$  de la vitesse V d'entrée de l'eau dans la turbine sur la vitesse  $v$  d'entraînement de la roue; comme cette inclinaison doit varier suivant que la roue est à petite ou à grande vitesse, on se fixera d'abord le type que l'on veut utiliser.

L'angle d'inclinaison étant ainsi déterminé, on en déduira la vitesse  $v$ , à la périphérie de la couronne mobile.

Désignons par  $n$  le nombre de tours par minute, on doit avoir :

$$n = \frac{60 v}{2\pi r}$$

et comme on a, d'autre part :

$$v = \frac{V}{2} \times \sqrt{1+i_2}$$

On en déduit :

$$n = \frac{60 V}{4\pi r} \times \sqrt{1+i_2}$$

formule dans laquelle la valeur de V est donnée par la relation :

$$V = \sqrt{2gH}$$

On trace les aubes fixes de telle sorte que le dernier élément intérieur soit dirigé suivant la direction de V et que l'arc ainsi tracé vienne couper normalement la circonférence extérieure.

On détermine la hauteur  $b'$  de la couronne mobile à la sortie, par la relation établie précédemment, qui donne le débit en fonction de la vitesse relative  $w'$  au sortir de l'aube.

Il faudra s'assurer dans tous les cas que la condition nécessaire pour qu'il n'y ait ni perte ni rentrée d'eau par le jeu existant entre ces deux couronnes soit satisfaite, et qu'on ait par suite :

$$\frac{b'}{b} = \frac{r_2}{r'_2} \times \frac{i}{i_1} \times \frac{2 \sqrt{1+i_1^2}}{\sqrt{1+i_2^2}}$$

Pour le tracé des aubes mobiles, on construira aux points de division correspondants, en  $a$  par exemple, le parallélogramme des vitesses dont les éléments  $v$  et V sont connus, de manière à déterminer  $w$ , vitesse relative qui donne la direction du premier élément de l'aube mobile. La direction du dernier élément à l'intérieur de la couronne mobile est donnée par  $w'$  que l'on obtient en traçant au point choisi le parallélogramme des vitesses  $v', w'$  et V'.

En réalité, on remplace les éléments courbes des aubes directrices et mobiles à la sortie par des parties rectilignes de manière à bien assurer la direction des filets liquides à l'entrée et à la sortie des aubes mobiles.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

<sup>1</sup> Voir le numéro précité.

## LES RESSOURCES POUR LES GRANDS TRAVAUX

M. le Maire de Lyon se plaint amèrement, dans les rapports sur la situation financière et le projet du budget supplémentaire qu'il vient de présenter au Conseil municipal, de la gestion de la précédente municipalité qui, d'après lui, a été surtout déplorable dans les questions de « grands travaux ».

Naturellement, M. Augagneur présente l'état actuel sous un jour favorable et reporte toutes les difficultés pendantes à la charge de son prédécesseur, dont l'administration lui semble avoir été néfaste pour la ville, attendu, dit-il, qu'il est maintenant impossible, par suite des erreurs commises, de faire toutes les améliorations prévues et d'engager de nouvelles entreprises.

Mais, laissons la parole à M. le Maire, en publiant les parties les plus intéressantes de ses communications, de manière à pouvoir mieux apprécier ses commentaires.

« La situation budgétaire actuelle de la ville de Lyon est satisfaisante et cela grâce à la sagesse et à la prudence dont s'inspire le Conseil municipal dans la gestion des intérêts municipaux. Nous verrons, à l'occasion du budget supplémentaire de 1902, si le Conseil municipal précédent a été aussi prévoyant. »

Les recettes prévues pour l'exercice 1901 s'élevaient, d'après les budgets primitifs et supplémentaires, à un total de 39.365.369 fr. 31; les recouvrements opérés ou à opérer se sont élevés à 40.167.201 fr. 04, d'où il ressort une plus-value de 801.831 fr. 73.

Pour leur compte, les recettes ordinaires ont, en effet, donné un excédent de 1.446.107 fr. 55; mais les recettes extraordinaires ont accusé une moins-value de 655.907 fr. 38.

Parmi les excédents, M. Augagneur range une somme de 888.828 fr. 71, qui serait l'excédent produit par les octrois pour le premier semestre et les taxes de remplacement pour le second semestre. Les prévisions pour cette catégorie étaient de 5.180.000 fr. Or, d'après M. Augagneur, les taxes de remplacement ont donné, en droits constatés, recouverts ou à recouvrer, la somme de 5.111.201 fr. 22, soit une moins-value de 68.000 francs environ.

M. Augagneur ajoute que ce résultat doit être considéré comme satisfaisant pour une première année de fonctionnement.

Les contribuables ne seront peut-être pas d'une opinion aussi optimiste.

Un tableau dressé par M. le Maire indique pour chaque taxe la comparaison entre les évaluations et les produits constatés. C'est ainsi que la taxe sur les débits de boissons accuse une moins-value de 396.460 francs, tandis que la taxe d'habitation accuse une plus-value de 333.385 fr. 10.

En somme, c'est au chiffre de 255.271 fr. 92, que doit être ramenée la plus-value totale de 888.828 fr. 71 et qui résulte de la comparaison entre les prévisions budgétaires inscrites aux recettes ordinaires et les fixations définitives admises pour ce chapitre. La différence, soit 633.556 fr. 79, représente la moins-value du produit des surtaxes d'octroi sur le vin et l'alcool, inscrites aux recettes extraordinaires, lesquelles, par suite de la suppression de l'octroi, n'ont donné lieu à aucune réalisation pendant le deuxième semestre 1901.

Quant au projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1902, il se divise, comme d'habitude, en deux parties distinctes comprenant : la première, les recettes et les dépenses prévues aux budgets des exercices antérieurs et qui, n'ayant pu être effectuées avant le 31 mars 1902, doivent être reportées à l'exercice suivant ; la seconde, les recettes et dépenses non prévues au budget primitif.

M. Augagneur cherche à démontrer que la Ville ne peut consacrer de grosses sommes en travaux en neufs : « cette situation est entièrement imputable à l'absence de prévoyance de l'ancienne administration, qui, dit-il, a lancé la Ville dans des entreprises insuffisamment étudiées, dont on a réduit les devis comme si on

eût voulu les faire accepter plus facilement, et dont l'exécution a déterminé les dépenses très supérieures aux sommes qui leur avaient été réservées. »

Le rapport donne ensuite une nomenclature d'un certain nombre de travaux (ponts de l'Université et de la Boucle, amélioration des quartiers Saint-Paul et de la Martinière, élargissement de rues, etc.) qui ont nécessité l'inscription de crédits supplémentaires. Pour une évaluation de 8.629.000 francs, les dépassements de crédits ont été de 3.370.136 fr. 55.

M. Augagneur apprécie très vivement la façon de faire de son prédécesseur.

« Devis mal faits » ;

« Évaluation mal établie, devis incomplets » ;

« Plans établis à la légère, très mal faits » ;

« Plan mal dressé, évaluations insuffisantes des expropriations, oubli des dépenses de viabilité », telles sont les expressions dont se sert le maire actuel à propos de tous les grands travaux entrepris par son prédécesseur.

En ce qui concerne l'amélioration du quartier de la Martinière, M. le maire de Lyon écrit : « Nous avons le droit d'apprécier sévèrement l'imprévoyance de ceux qui ont évalué à 1.500.000 fr. ce qui devait coûter 3.234.336 francs.

« En outre, pour liquider les opérations de nos prédécesseurs, il a fallu trouver, depuis deux ans, des excédents atteignant 3.365.136 fr. 55, mais ce n'est pas tout.

« Le Conseil municipal précédent, par une délibération en date du 24 octobre 1899, avait décidé le prolongement de l'avenue de Saxe, approuvé des traités passés avec les propriétaires riverains pour la cession de leurs terrains, mais n'avait constitué aucune ressource pour favoriser la réalisation de cette entreprise. Il est indispensable de consacrer immédiatement au moins 600.000 francs à cette affaire.

« Autre charge : les mauvaises habitudes du service de l'Architecture, habitudes que nous avons supprimées, nous obligent d'inscrire un crédit de 117.416 francs, destiné à payer des comptes anciens. Le service ne liquidait jamais un exercice, empiétant sur l'exercice suivant, et quand nous avons voulu arrêter les écritures, nous avons constaté que les crédits destinés à l'entretien étaient dépassés de 117.416 francs.

« En résumé, Messieurs, nous avons supporté, du fait de nos prédécesseurs, une charge de 4.087.552 fr. 55 depuis notre entrée en fonction. Sur cette somme, nous réservons 89.800 francs pour l'exercice prochain (quartier Saint-Paul).

« Nous avons dû inscrire au budget supplémentaire de 1902 une somme de 2.803.302 francs, destinée uniquement à liquider des entreprises dont nous avons hérité de nos prédécesseurs :

Serres du Parc . . . . .	32.500
Ouverture de la rue Bouchardy (viabilité) . . . . .	102.800
Rue Saint-Pierre-de-Vaise . . . . .	161.200
Quartier Saint-Paul (viabilité) . . . . .	113.000
— — (Eviction Lacoste) . . . . .	6.000
— — (Imm. Visseaux) . . . . .	44.800
Amélioration du quartier de la Martinière. . . . .	1.625.586
Prolongement de l'avenue de Saxe . . . . .	600.000
Erreurs du service de l'architecture. . . . .	117.416
Total. . . . .	<u>2.803.302</u>

« Une fois ces sommes prélevées, il est resté à peine 300.000 fr. disponibles pour les nombreux projets d'amélioration, dont l'utilité est incontestable.

« J'ai tenu, Messieurs, termine le maire, à vous soumettre ces résultats des *grands travaux* décidés par nos prédécesseurs. Ils montrent avec quelle attention il faut étudier les projets, et avec quelle crainte il faut aborder toutes les opérations comportant des

expropriations. Ces quelques considérations prouvent aussi que, si la municipalité actuelle n'exécute pas de plus importants travaux, elle n'est nullement responsable de l'insuffisance de ses ressources. Elle est obligée de supporter le lourd héritage qui lui a été légué et de payer les conséquences des actes de ceux qui l'ont précédée. »

Il y a évidemment beaucoup d'exagération dans ce rapport qui a la prétention d'affirmer qu'actuellement tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes; mais nous devons reconnaître, cependant, que certaines critiques sont fondées et nous souhaitons que la Municipalité présente ne continue pas, de la même manière, ou sous une autre forme, les errements de celle qui l'a précédée.

Il y a eu trop d'études et de devis insuffisamment étudiés, surtout au point de vue des conséquences financières, et l'ordre n'a pas toujours régné au sein du service d'architecture comme M. Augagneur le rappelle.

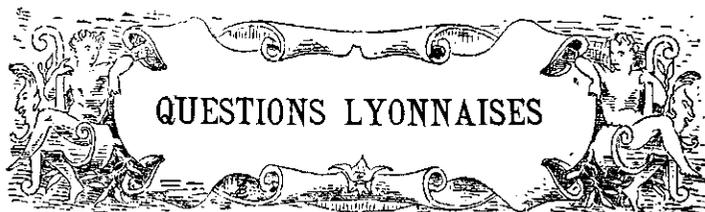
Cependant, il ne serait pas juste d'attribuer à ces faits anciens l'arrêt forcé de l'exécution du programme des grands travaux.

Ne faut-il pas, en effet, convenir que la principale cause de cet arrêt, que nous voulons bien croire momentané, est surtout la mauvaise politique financière inaugurée par la nouvelle municipalité et qui a déjà eu des conséquences désastreuses pour le commerce local et l'avenir de notre Ville ?

D'autre part, M. le Maire actuel n'a-t-il pas déclaré, dès son arrivée au pouvoir, c'est-à-dire sans avoir pu encore prendre connaissance de la situation exacte de nos finances municipales, qu'il fallait restreindre les grands travaux, et n'a-t-il pas montré immédiatement par des actes son désir de se conformer à cette manière de voir et ce à propos du projet de transformation du quartier Moncey.

Nous croyons bon, en tout cas, de le rappeler.

SINÉD.



### Les transformations du quartier de la Martinière

Par une délibération du 17 décembre 1901, le Conseil municipal de Lyon avait fixé à la somme de 2.303.576 francs le montant des offres à signifier aux propriétaires et aux locataires des immeubles expropriés en vue de l'amélioration des quartiers Saint-Vincent et de la Martinière.

Il avait, en outre, décidé que la dépense serait prélevée à due concurrence sur le crédit de 1.608.669 fr. 02 inscrit pour cet objet au budget supplémentaire de l'exercice 1901, le surplus devant être prélevé sur des ressources à créer ultérieurement.

Or, la dépense totale afférente à cette opération s'élève à la somme de 4.530.019 fr. 02. Il en résulte une insuffisance de 2.921.350 francs.

Par un rapport au Conseil municipal, M. le maire de Lyon propose que cette somme soit prélevée sur le crédit inscrit au projet de budget supplémentaire de l'exercice courant.

Par un autre rapport, M. le maire soumet au Conseil un dossier relatif à la construction d'un bâtiment à affecter à « la Martinière, des filles », dans le quartier de la Martinière, en bordure de la rue nouvelle de quatorze mètres de largeur, devant aller de la place de la Miséricorde à la place Sathonay.

A ce dossier est joint un projet de traité intervenu entre la

Commission administrative de l'école la Martinière et la Compagnie immobilière du premier arrondissement, traité par lequel ladite Compagnie cède à l'administration de la Martinière, moyennant le prix de 280.000 francs, un terrain de 630 mètres carrés et s'engage, d'autre part, à construire à forfait sur ledit terrain, moyennant le prix de 280.000 francs, un immeuble pour l'installation de « la Martinière des filles ».

Par un troisième rapport, M. le maire soumet au Conseil un projet de traité intervenu entre la Ville et les héritiers Belingard, en vue de la cession par ces derniers de divers immeubles, ou portions d'immeubles situés sur l'emplacement choisi pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière.

Cette vente est consentie moyennant le prix total de 142.000 fr.

Enfin, par un quatrième rapport, M. Augagneur soumet au Conseil un projet de traité intervenu entre la Ville et M<sup>me</sup> Fayolle, en vue de la cession, par cette dernière, d'un immeuble situé rue Sergent-Blandan, n° 1, et nécessaire à la construction de ce même groupe scolaire.

Aux termes de ce projet de traité, l'immeuble dont il s'agit, d'une superficie de 70 mètres carrés environ, serait cédé moyennant le prix de 43.000 francs, avec intérêts à partir du 24 juin 1902.



La poterie de grès est presque encore entièrement entre les mains de petits fabricants. Alors que les grandes usines ont accaparé une grande partie de la production des autres produits, on trouve encore de nombreuses petites fabriques de grès. Le Beauvaisis, en particulier, renferme une agglomération importante, disséminée dans les principaux villages suivants : la Chapelle-aux-Pots, Armentières, St-Germain-la-Poterie, Ons-en-Bray, Savignies, Auneuil. On retrouve aussi des potiers de grès dans d'autres localités : à Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre), Noron (Calvados), Breteuil-sur-Iton (Eure), à Saint-Vallier et Ponsas (Drôme), etc.

Si l'on prend comme exemple le Beauvaisis, on y peut constater que la fabrication a conservé la plus grande simplicité. Le matériel utilisé jusqu'à ce jour et les procédés employés pour le façonnage sont parfois des plus rudimentaires. Le façonnage mécanique y est inconnu, et toutes les pièces de révolution sont encore faites au tour. Il est vrai que le travail de ces grès est facile, les formes ne sont jamais fines, et le tourneur donne le profil du premier coup sans tournassage. Les objets que l'on fabrique le plus sont : des cruchons à cidre, des bouteilles, des cruches, des terrines, des pots à beurre.

Les grosses pièces nécessitent une fabrication plus compliquée. La tourie, par exemple, se fait en deux parties que l'on colle ensuite. Le concours de plusieurs ouvriers est nécessaire pour terminer une tourie. Le tourneur fait d'abord les deux pièces qui, assemblées, formeront plus tard la tourie. Un deuxième ouvrier s'occupe uniquement de l'assemblage, enfin un garnisseur ajoute le goulot et colles les anses.

Quelques objets ne peuvent se faire que par moulage, enfin pour d'autres, on a recours au colombinage. Le façonnage au colombin emploie la pâte à l'état de cylindres longs et de faible diamètre (*colombins*). Pour faire les cuiviers à galvanoplastie, c'est à ce mode de travail que l'on a recours. L'ouvrier fait d'abord un fond au moyen de colombins, qu'il assemble d'abord, puis trans-

forme ensuite en un bloc homogène. Ce fond une fois établi, il passe à l'établissement des parois par le même procédé. Le colombinage demande des ouvriers exercés.

Une fois séchés, les grès sont portés aux fours. Les fours du Beauvaisis sont très primitifs, ils ont la forme d'une galerie ayant un foyer à une extrémité et une cheminée à l'autre. Le foyer se compose d'une aire plane, sur laquelle on brûle du bois. La galerie est inclinée, de sorte que le foyer est en contre-bas. La cuisson se fait avec une excessive lenteur. Elle dure une semaine environ. Quant on doit saler les grès, on jette du sel dans le four, par des ouvertures *ad hoc*, ménagées dans la voûte.

Si, de France, nous allons en Allemagne, nous rencontrons encore des petits potiers de grès. Dans le Westerwald (dushé de Nassau), on trouve à Hoehr une industrie florissante entre les mains de petits fabricants.

Nous sommes obligés de reconnaître que, quoique certaines pratiques des fabricants du Westerwald soient encore peu en rapport avec les progrès de l'industrie, les gréiers des environs de Hoehr ont apporté à leur fabrication des perfectionnements très notables. Comparés à leurs concurrents du Beauvaisis, ils sont certainement très en avance dans la voie du progrès.

Ils ont recours, maintenant, à des malaxeurs pour préparer leur pâte, et comme ils possèdent une distribution d'énergie électrique, ils sont dans d'excellentes conditions. L'emploi de l'électricité présente l'avantage de n'être coûteux que pendant la consommation de l'énergie. Pour des fabricants, dont les entreprises ne sont pas assez importantes pour occuper une machine à vapeur, une pareille situation est avantageuse.

Alors que le Beauvaisis est réduit à fabriquer des objets exempts de tout décor, pour lesquels la forme est déterminée par l'habitude ou la commodité, nous nous trouvons ici en présence d'une industrie plus relevée. Sans viser à des manifestations très artistiques, la matière reçoit des enjolivements.

Il faut dire tout d'abord que le grès a encore conservé une place en Allemagne, dans la poterie décorée. A côté de la vaisselle domestique, il faut citer les pots à bière principalement, qui sont envoyés sur le marché en quantités. On fait encore des vases de grès, en s'inspirant des formes et des décors anciens. Cette poterie, qui reçoit des ornements en relief et aussi des agréments colorés, a sa place parmi la céramique décorée d'un prix peu élevé ; elle est moins criarde de tons que beaucoup des faïences et porcelaines qui pourraient lui faire concurrence. C'est en s'inspirant des anciens grès du Rhin, que beaucoup de décors ont été conçus. Certains décors même sont des copies de décors anciens. Les fabricants ont plaisir à garder dans leur fabrication un genre qui perpétue le souvenir d'une période qui a eu son moment de réputation. On fait surtout des pièces à décors bleus, plus rarement du grès blanc. Les terres qui permettent d'obtenir ce genre de produits, plus rares que les argiles ordinaires, sont entre les mains de fabricants qui les conservent pour leur consommation. A côté des pièces inspirées des potiers du XVI<sup>e</sup> siècle, on rencontre aussi beaucoup de vases (principalement des pots à bière) traités avec des reliefs, rehaussés de couleurs et agrémentés de filets et d'or.

Ce genre, plus relevé que celui de Beauvaisis, qui, comme nous l'avons vu plus haut, est limité à la poterie usuelle, a apporté du mouvement dans les idées et a entretenu un goût artistique dans cette région. On a même créé une école pour rénover le goût des décorateurs, trop enclins à se répéter, et améliorer la technique. Il est possible que, dans quelques années, l'école de Hoehr donne des résultats, si elle est bien menée et si son programme s'adapte bien aux besoins de la localité.

Le façonnage se fait encore au tour pour quelques pièces, mais il a été perfectionné pour beaucoup d'autres. Ainsi le tuyau se fait maintenant à la presse, alors que dans le département de l'Oise on

rencontre encore des tuyaux tournés. Comme ces tuyaux se font en deux parties, ils présentent un aspect misérable à côté du tuyau mécanique, que les fabricants pourraient faire s'ils le voulaient. L'introduction du calibrage et du moulage à la hausse a apporté des commodités dans le travail, et l'on en tire parti maintenant dans quelques fabriques pour faire les vases à reliefs.

Si nous examinons maintenant la cuisson du grès, nous nous trouvons en présence des mêmes appareils rudimentaires que dans le Beauvaisis. Alors que certains fabricants ont recours à des fours semblables à ceux des faïenciers, d'autres ont conservé des fours couchés pour cuire leurs grès salés, et le matériel qu'ils emploient n'est pas beaucoup plus exempt de reproches que celui que l'on rencontre en France. Ces fours possèdent un foyer à grille dont les flammes pénètrent dans le four en passant sous la sole.

A côté de ses usages domestiques, le grès a trouvé un emploi dans l'industrie chimique. Il fallait une poterie solide, capable de résister aux acides et aux alcalis et dont le prix serait moins élevé que celui de la porcelaine. Le grès réunit toutes ces qualités.

Dès qu'il s'agit de faire de grosses pièces, les difficultés s'accroissent, et ce sont alors les usines bien établies qui seules peuvent songer à cette fabrication.

Au début, on ne fit que de la tuyauterie et des bonbonnes, mais peu à peu, en devenant plus habiles, on se risqua à tenter la construction d'appareils plus compliqués. Maintenant, on est à même de livrer à l'industrie :

Des tubes de bonne qualité, soit droits, soit cintrés ; ces tubes peuvent s'ajuster au besoin les uns dans les autres ;

Des robinets étanches, à plusieurs voies, capables de supporter la pression ;

Des récipients pouvant être chauffés et destinés aux opérations chimiques ordinaires ;

Des récipients pour le refroidissement ;

Des appareils à distiller ;

Des récipients pour le lavage et la condensation des gaz solubles ;

Des appareils d'extraction ;

Des appareils complets pour préparer le chlore, l'acide azotique, l'acide chlorhydrique, pour rectifier l'acide acétique, etc.

A l'Exposition de 1900, on pouvait voir des spécimens de ce que l'on fait actuellement en grès ; parmi les instruments les plus curieux, rappelons les serpentins, exposés par les établissements Jacob et C<sup>ie</sup>, à Pouilly-sur-Saône, et le Thonwarenwerk, de Bettenhausen. Cette dernière fabrique avait montré aussi d'autres appareils intéressants, parmi lesquels une pompe à acides.

Peu de grandes usines se consacrent exclusivement à la fabrication du grès. On trouve cette fabrication associée à celles d'autres produits, comme, par exemple, à Euskirchen, à Merzig, à Andennes.

On se sert naturellement de méthodes moins rudimentaires que celles auxquelles nous venons de faire allusion. Pour la tuyauterie, on travaille mécaniquement ; pour beaucoup de pièces, on a recours au moulage, enfin le colombinage est aussi employé. On a cherché dans la fabrication des vases, tels que les touries, à procéder mécaniquement ; ce mode de façonnage est resté, je crois, encore à l'état d'essai.

Les grosses pièces demandent des soins particuliers pendant la cuisson et la dessiccation. On cuit les grès en charge, ordinairement dans des fours à flammes renversées, chauffés au charbon. Ces fours sont souvent rectangulaires ; comptons 150 mètres cubes comme contenance des plus grands. Une cuisson à la montre 12 de Seger prend plusieurs jours.

Le grès destiné à l'industrie chimique n'est ordinairement pas soumis au salage.

(A suivre.)

## LE CONGRÈS

de l'Association provinciale des Architectes français

Pour compléter le compte rendu sommaire, que nous avons donné dans notre dernier numéro, du Congrès tenu à Lyon et à Grenoble, par l'Association provinciale des architectes français, nous avons fait appel à la bienveillance de M. Naquin de Lippens, le dévoué secrétaire général de l'association, qui, avec sa bonne grâce et son obligeance accoutumées, a bien voulu mettre à notre disposition les documents qui doivent servir de base au compte rendu officiel. C'est pour nous un devoir, auquel nous n'aurions garde de manquer, de le remercier d'avoir ainsi mis *la Construction lyonnaise* à même de fournir à ses lecteurs les renseignements authentiques.

Sans revenir sur le détail des séances, nous sommes heureux de publier l'allocution par laquelle l'affable et vénérable président de la Société académique d'architecture, M. GEORGE, souhaitait la bienvenue aux soixante-dix délégués de toutes les Sociétés d'architecture de France.

Messieurs et très honorés Confrères,

C'est un honneur pour les architectes lyonnais que vous ayez désigné leur ville pour le Congrès de 1902 de l'Association provinciale, et c'est un bonheur pour nous d'avoir à vous adresser, en leur nom, nos saluts de bienvenue.

Nous savons tous le but élevé et utile poursuivi par votre Association qui est de maintenir la dignité de notre profession, en cherchant aussi à la garantir par des mesures intéressantes notre état social.

C'est à ce but que se rapportent la haute question des Ecoles régionales qui a déjà fait un grand pas pour sa réalisation, et la question du diplôme, moins avancée, mais qui est toujours dans vos préoccupations légitimes.

Nous nous ferons, d'ailleurs, un plaisir, chers Confrères, de faire alterner vos travaux par la visite au moins sommaire de notre vieille cité, et d'un de ses environs les plus charmants.

Je n'ai pas à aborder le sujet de vos conférences où de si notables collègues vont faire connaître leurs avis éclairés ; et sachant le prix de vos instants, je me hâte de laisser la parole à votre distingué Président, M. BISSUEL, pour diriger vos débats, aidé de votre sympathique secrétaire général, M. Naquin de Lippens, pour les résumer ; tous deux nos compatriotes et dont notre Société académique apprécie hautement les mérites et les efforts.

Soyez donc tous les bienvenus, comme vous serez les bien écoutés.

Nous regrettons que la place ne nous permette pas de reproduire dans son entier l'intéressant compte rendu dans lequel le secrétaire général, M. NAQUIN DE LIPPENS, a exposé les travaux de l'exercice 1901-1902. Nous devons en retenir les différents points suivants :

Le nombre des membres de l'Association qui, au dernier Congrès, était de 542, se trouve actuellement porté à 595, par suite de l'adhésion des Sociétés de la Côte-d'Or et de la Loire.

Après avoir exprimé l'espoir que quelques Sociétés encore dissidentes ne tarderont pas à adhérer à l'Association, dont l'action, s'étendant alors sur toute la France, sera d'une importance indiscutable, M. Naquin de Lippens adresse un souvenir ému aux nombreux membres de l'Association que la mort a frappés cette année.

A côté de ces tristesses inhérentes à tous les groupements nombreux, la Société a eu le plaisir d'applaudir à des distinctions conférées à un certain nombre de ses membres, nommés officiers de l'Instruction publique et officiers d'Académie. *La Construction lyonnaise* les a annoncées pour les architectes de la région, MM. Chatrousse (Grenoble), Bongarçon (Digne), Desjardins (Lyon), Roux-Meulien (Lyon), au fur et à mesure qu'elles ont été attribuées.

Le compte rendu s'occupe ensuite de la publication de l'An-

nuaire et du Bulletin mensuel de l'Association, grâce auquel les adhérents ont pu être tenus au courant de l'état de nombreuses questions intéressantes : concours, agents-voyers, propriété industrielle, interprétation de la loi sur les accidents du travail en ce qui concerne les architectes, enseignement régional, emploi de la céruse, etc. ; cette énumération indique à elle seule l'activité qu'ont dû déployer le président et le secrétaire en exercice pour mener à bien cette lourde tâche d'une publication périodique. M. Naquin de Lippens a remercié les collaborateurs du Bulletin qui, de près ou de loin, ont prêté leur concours dévoué et désintéressé. L'Assemblée, à son tour, l'a remercié par ses applaudissements de son zèle et du travail accompli.

Voici maintenant une analyse succincte des délibérations relatives aux diverses questions inscrites au programme :

*Ecoles régionales.* — Le décret instituant des écoles régionales d'architecture, avec sanction du diplôme, est prêt à paraître. C'est un résultat appréciable pour l'Association.

*Les architectes au Parlement.* — M. Chevalier, délégué de Nice, développe cette idée qu'il est indispensable d'avoir des architectes députés pour s'occuper des questions professionnelles<sup>1</sup>.

*La Céruse.* — D'un très lumineux rapport de M. Feuga, de Lyon, il ressort que la céruse doit être prohibée partout où son emploi n'est pas indispensable. Dans les cas où l'on ne peut pas l'éviter, on doit multiplier les plus minutieuses précautions, pour réduire au minimum ses effets nocifs. Ce rapport est approuvé et sera publié.

Le concours annuel entre les élèves des membres de la Société, qui avait pour sujet un *hôtel de ville pour une petite ville de 5000 habitants* et avait réuni quinze concurrents, a donné les résultats suivants :

1<sup>re</sup> Médaille et Bourse de voyage de 300 francs : M. BOULIN, de Saint-Etienne ;

2<sup>e</sup> Médaille *ex-æquo* : MM. CHAUCHON, de Lyon, et WALT, de Lyon ;

Mention : M. BRILLE, de Lyon.

Le lauréat de l'année précédente, M. AUMASSON, de Caen, avait envoyé un relevé d'une vieille église normande qui lui a valu les félicitations du jury.

L'Association a décerné une *Grande Médaille d'or* à M. Gabriel BUSSIÈRE, architecte à Bourges, présenté par la Société du Centre.

Les commis d'architectes ont obtenu les récompenses suivantes :

*Médaille de vermeil avec diplôme* : M. Théophile DUBREUIL, vingt ans de service chez M. Bissuel, à Lyon ;

*Médaille d'argent* : M. François ALBERT, dix-sept ans de service chez M. Chatrousse, à Grenoble.

La liste est intéressante des ouvriers du bâtiment de la région Dauphiné-Savoie, auxquels leurs bons services ont mérité les suffrages de l'Association.

*Médailles d'argent* : M. DE AMBROGGIO, peintre, 68 ans, travaille depuis cinquante et un ans chez le même patron, M. Alberti (présenté par M. Rupy, architecte à Annecy). — M. François TOURNIER, menuisier à Chambéry, 45 ans ; travaille depuis vingt-cinq ans chez M. Clerc, place Monge (présenté par M. Lathoul, architecte à Chambéry). — M. Elie POIZAT, contremaître menuisier, 51 ans ; travaille depuis trente ans chez M. Laurent, entrepreneur à Vienne (présenté par M. Bizot, architecte à Vienne). — M. Camille VALETTE, contremaître charpentier, 66 ans ;

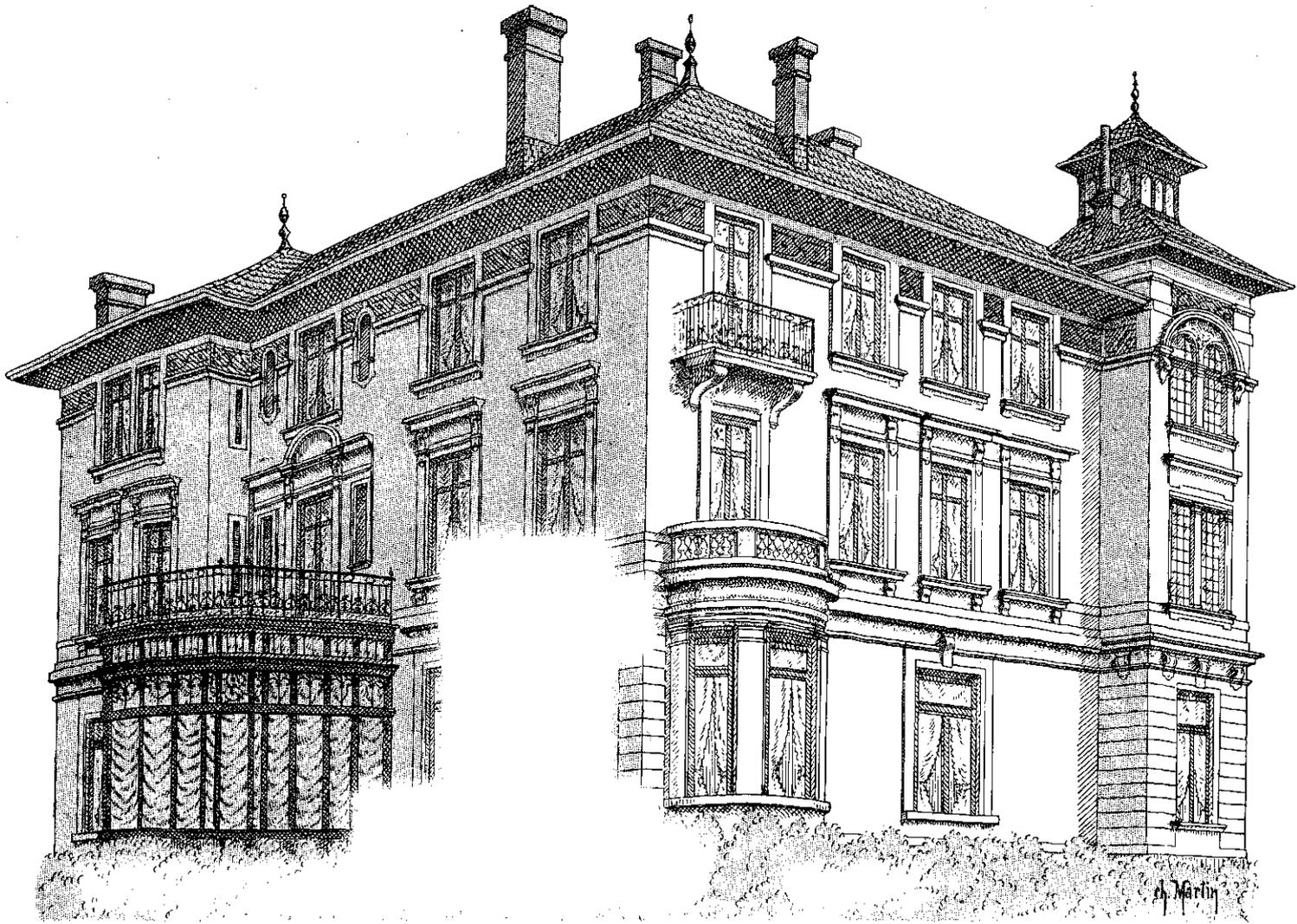
<sup>1</sup> Rappelons à cette occasion que *la Construction lyonnaise* a, depuis longtemps, exprimé cet avis en ce qui concerne les architectes et en général, les professions du bâtiment. Nous avons, à ce sujet, reproduit des articles de M. Stanislas Ferraud, qui, en se retirant de la vie parlementaire, faisait appel à ses confrères pour la défense à la Chambre des intérêts professionnels.

employé depuis trente ans par la maison Rambaud (présenté par M. Chatrousse, architecte à Grenoble).

*Médailles de bronze :* M. Eugène PEYRARD, serrurier, 51 ans ; n'a jamais quitté, depuis trente-cinq ans, la maison Barbier, de Grenoble (présenté par M. Chatrousse, architecte à Grenoble). — M. Casimir ANGELIER, contremaître charpentier, 32 ans ; chez M. Eollon, entrepreneur de charpentes, à Cognin (présenté par M. Lathoud, architecte à Chambéry). — M. François VATTIER, contremaître serrurier, 26 ans, chez M. Ferratone, entrepreneur à Chambéry ; fait partie, depuis quatre ans, du jury d'examen des ouvriers d'art pour la dispense militaire (présenté par M. Lathoud, architecte à Chambéry). — M. Pierre ARMAND, tailleur de pierres, 36 ans ;

teurs du pays ; plusieurs ont conquis des grades élevés pour leur condition ; parmi les plus âgés, ceux qui se trouvaient dispensés se sont volontairement engagés en 1870, l'un d'entre eux a été fait prisonnier. L'Association provinciale des architectes français a attribué à ces utiles et modestes citoyens des récompenses dont ils savent tous apprécier la haute portée morale et qui ne peuvent qu'encourager leurs confrères à les suivre dans la voie du devoir et du bien.

L'ordre du jour comportait le remplacement des membres sortants : MM. Troump (non rééligible) et Lecœur, vice-présidents,



HÔTEL DE M. ANDRIÉ, BOULEVARD DU NORD, A LYON. — FAÇADES SUR LE PARC

Architecte : M. TROUILLEUR.

travaille chez M. Goddard depuis vingt-six ans (présenté par M. Lathoud, architecte à Chambéry). — M. Jean LAPERROUZAZ, contremaître charpentier, 63 ans ; n'a jamais quitté, depuis trente ans, son patron, M. Barret, à Annecy (présenté par M. Ruphy, architecte à Annecy). — M. Jean DYANT, contremaître charpentier, à Vienne, 54 ans, chez M. Laurent, entrepreneur ; remplit depuis dix ans les fonctions de directeur général de toutes les corporations du bâtiment réunies (présenté par M. Bizot, architecte à Vienne).

Aux qualités professionnelles les plus justement appréciées de leurs patrons et des architectes qui les emploient, ces nombreux lauréats joignent les plus solides vertus civiques et domestiques, qui en font des hommes de bien dans la plus large acception du terme. Dans leur service militaire, tous ont été d'excellents servi-

Naquin de Lippens, secrétaire général, Changarnier, secrétaire (non rééligible).

Ont été élus ou réélus :

*Vice-présidents.* . . . MM. CHATROUSSE, de Grenoble.  
 — . . . LECŒUR, de Rouen.  
*Secrétaire général.* . . . NAQUIN DE LIPPENS, de Lyon (qui avait décliné toute candidature).  
*Secrétaire* . . . . . BENOIT, de Lyon.

Au banquet de Fontaines-sur-Saône, qui a suivi l'excursion de l'Ilc-Barbe, à laquelle s'étaient jointes de nombreuses dames, M. GEORGE, président de la Société académique d'architecture de

Lyon, dont l'amabilité et la courtoisie égalent la verve féconde, a lu la charmante poésie que voici :

*Nous sommes, en ce jour, écoliers en vacance ;  
le me garderai bien, en telle circonstance,  
D'essayer d'un discours qui viendrait gêner tout  
Dans cette fête intime, et alors que surtout,  
En laissant de côté les compas, les équerres,  
Nous devons fuir ici les questicus austères.*

*Mais en cherchant pour vous un repos mérité  
Pour servir d'intermède à votre activité  
Aurons-nous bien atteint un but si désirable?  
Et n'aurons-nous pas eu le sort inévitable  
Aux hommes comme vous, d'aller encor chercher  
Dans la vieille île Barbe, autour de son clocher,  
Des vestiges cachés d'antique architecture,  
Des débris de tombeaux, des restes de sculpture?*

*Mais enfin, terminant ici l'excursion  
Et goûtant au repos cette collation,  
Nous avons maintenant un horizon tranquille,  
Le cours lent de la Saône à la rive fertile  
Dont les contours riants par le flot caressés  
Sont avec tant de grâce et de charme tracés.*

*Demain, du Dauphiné les grandioses scènes  
Offriront à vos yeux de plus grands phénomènes.  
Mais vous conserverez, j'espère, un souvenir  
Du jour que vous rendez, pour nous, plein de plaisir.  
Et c'est sur ce souhait que veut lever son verre  
A vos santés, Messieurs, votre doyen confrère.*

*Je ne commettrai pas la faute d'oublier  
Les dames dont le charme est venu s'allier  
Si gracieusement à ce parcours champêtre.  
En les remerciant, j'espère que peut-être  
Leur souvenir, parfois, évoquera ces lieux  
Qu'elles rendent pour nous encor plus gracieux.*

Au banquet de clôture, qui réunissait cent cinquante convives à l'hôtel Primat, à Grenoble, l'adjoint au maire de la ville, délégué aux beaux-arts, a répondu très aimablement au toast de M. BLONDEL, de Versailles, président d'honneur de l'association.

Le dimanche 29 juin avait lieu une excursion à la Grande-Chartreuse, suivie d'un déjeuner de cinquante couverts au Désert. Les délégués se sont ensuite séparés enchantés de l'aimable réception de la Société Dauphiné-Savoie, et ravis des excursions de Vizille, Uriage, Chartreuse, etc., organisées par leurs confrères des Alpes. Le Congrès de 1903 se tiendra à Pau.

HENRI SOULU.

#### BUREAU

de l'Association Provinciale des Architectes Français

Pour 1902-1903

Présidents d'honneur. MM. PAUGOY, de Marseille.

— BLONDEL, de Versailles.

Président. . . . . BISSUEL, de Lyon.

Vice-Présidents . . .	MM. GOSSET, de Reims.
— . . .	SARTON, de Versailles.
— . . .	LECŒUR, de Rouen.
— . . .	CHATROUSSE, de Grenoble.
Secrétaire général . . .	NAQUIN DE LIPPENS, de Lyon.
Secrétaires . . . . .	BONAMY, de Toulouse.
— . . . . .	CHÉRIER (Anselme), de St-Quentin.
— . . . . .	PERREAU, de Dijon.
— . . . . .	BENOIT, de Lyon.
Trésorier . . . . .	TARDIF, de Dozulé.
Archiviste . . . . .	MOUREN, de Marseille.

### TRAVAUX DU P.-L.-M.

**Ligne de Lyon à Marseille.** — *Allongement des trottoirs et modification des voies à la gare des Roches-de-Condrieu.* — Ces travaux qui sont évalués à 21.600 francs, d'après le détail estimatif, joint au projet approuvé, seront exécutés sous les ordres de M. Barluet, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Lyon.

**Ligne de Paris à Lyon.** — *Agrandissement des installations de messageries à la gare de Lyon-Vaise.* — Ces travaux, qui viennent d'être autorisés par le Ministre des travaux publics et sont évalués à 166.000 francs, d'après le détail estimatif joint au projet approuvé, seront exécutés sous les ordres de M. Dessirier, ingénieur de ladite Compagnie chargé de la direction du III<sup>e</sup> arrondissement de la voie, à Lyon.

**Ligne de Marseille à Vintimille.** — *Travaux d'amélioration à exécuter à la gare de Cassis.* — Ils consistent principalement en élargissement de la plate-forme actuelle pour l'établissement de nouvelles voies de débord; l'allongement d'un aqueduc de 1 mètre d'ouverture. Les nouvelles voies de débord seront desservies par une cour empierrée, de 15 mètres de longueur, dont l'entrée sera placée sur la route départementale n° 5.

Ces travaux, qui sont évalués à 64.100 francs, seront exécutés sous les ordres de M. Viallefond, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Marseille.

**Gare de Chambéry.** — *Réfection du pavage de la cour des marchandises.* — Très prochainement, M. Dupont-Delporte, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé de la direction du VIII<sup>e</sup> arrondissement de la voie, à Chambéry, va procéder à la mise en adjudication des travaux relatifs à la réfection du pavage de la cour des marchandises dans la gare de Chambéry. Ces travaux sont évalués à 68.000 francs.

**Ligne de Paray-le-Monial à Lozanne** (projet complémentaire). — *Agrandissement de la gare de la Clayette-Baudemont.* — Ces travaux, qui sont évalués à 158.200 francs, consistent principalement en terrassements pour l'élargissement de la plate-forme des voies actuelles et en la construction de murs de soutènement. M. Albaret, ingénieur du XI<sup>e</sup> arrondissement de la voie, à Clermont, est chargé de l'exécution desdits travaux.

### LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Depuis le commencement du mois le marché à la consommation reste calme à Paris, avec les mêmes prix de 18 francs les fers marchands et 19 francs les planchers.

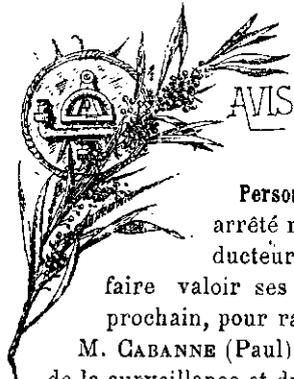
Plus de fermeté dans les Ardennes.

L'inventaire, qui, dans les années prospères, se trouve retardé, dans le Centre, se fait actuellement à sa date, ce qui n'indique pas un fort courant d'affaires.

En Meurthe-et-Moselle, on cote :

Fers marchands au coke 1<sup>re</sup> classe, fr. 16,25, fers I pour planchers 1<sup>re</sup> catégorie, fr. 18, tôles n° 2, fr. 22, avec classifications et majorations d'usage.

Le Nord a un courant de commandes assez régulier, auquel vient de s'ajouter une fourniture assez importante de pièces de robinetterie pour locomotives et tenders de la Compagnie des chemins de fers de l'Est.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Personnel des services municipaux.** — Par arrêté municipal, M. PERREAU (Auguste), conducteur à la Voirie municipale, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, pour raisons de santé.

M. CABANNE (Paul) a été nommé ingénieur-électricien chargé de la surveillance et du fonctionnement de l'éclairage électrique des théâtres municipaux et des bâtiments communaux.

**Travaux de voirie non réglementaires exécutés préalablement à la demande d'autorisation.** — Le Maire de Lyon a adressé aux divers groupes du bâtiment la circulaire suivante dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs :

Lyon, le 12 juin 1902.

Monsieur le Président,

Il arrive fréquemment que des membres de votre corporation ayant besoin d'autorisations spéciales pour l'exécution de travaux et établissement d'installations contraires aux prescriptions du règlement de voirie ne me demandent ces autorisations qu'une fois les travaux entièrement terminés et après procès-verbal de contravention dressé par le service compétent.

Je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de votre Syndicat (ou Société) que dorénavant je refuserai toute autorisation spéciale pour travaux et installations non réglementaires exécutés préalablement à la demande d'autorisation et que je poursuivrai rigoureusement l'exécution du jugement qui sera intervenu.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Lyon, Victor AUGAGNEUR.

**Dallage en asphalte des emplacements réservés aux marchés découverts des quais Saint-Antoine, des Célestins et de la Guillotière** — Ce projet, que nous avons exposé dans notre numéro du 16 juin, a été adopté par le Conseil à sa séance du 8 juillet dernier.

**Création d'une place publique à la jonction de l'avenue de Saxe et de l'avenue des Ponts.** — Dans une récente séance, le Conseil municipal a voté le projet que nous avons exposé en détail dans notre numéro du 16 avril dernier, et se décomposant ainsi :

- 1° Projet de Voirie (travaux de maçonnerie, de pavage, d'éclairage, etc. . . . . 83.500
- 2° Projets de jardins . . . . . 21.500
- 3° Projet de fontainerie . . . . . 8.000

Fr. 113.000

Les travaux de pavage, de terrassement et d'apport de terre végétale, la fourniture et la mise en place des tilleuls argentés et des arbustes variés, de fumier et de terre de bruyère seront mis en adjudication publique en trois lots distincts; les ouvrages de maçonnerie, de ferronnerie, la peinture et le dallage en asphalte seront confiés aux entrepreneurs d'entretien du service de la Voirie; pour l'éclairage, les travaux seront faits par la Compagnie du Gaz, et les adjudicataires spéciaux; la fontainerie sera confiée à l'entrepreneur du premier lot d'entretien de la fontainerie et à la Société des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, adjudicataire de la fourniture de tuyaux.

**Dénomination de rue.** — Le Conseil municipal vient de décider d'attribuer le nom de Thimonnier, l'inventeur de la machine à coudre, à la rue récemment ouverte dans le 1<sup>er</sup> arrondissement entre le quai Saint-Vincent et la place de la Martinière.

**Changement de domicile.** — Le cabinet de M. Chomel, architecte, quai de Retz, 10, vient d'être transféré rue Constantine, 22; les heures de cabinet sont de 3 à 5 heures tous les jours. — La dénomination est Cabinet Chomel: Chomel, Tixier, Billon, architectes.

**Distribution des prix à l'Ecole des Beaux-Arts.** — La distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et des Ecoles municipales de dessin aura lieu le 21 juillet, à 9 heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, sous la présidence de M. le Préfet du Rhône.

**Dans les Ponts et Chaussées.** — M. FIVEL, agent voyer d'arrondissement, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Saint-Jean-de-Maurienne, a été chargé, en la même qualité, du service ordinaire de l'arrondissement d'Albertville, en remplacement de M. Grand, décédé. — M. CHAIX, agent voyer cantonal, a été chargé du service ordinaire de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, en remplacement de M. Fivel, appelé à une autre destination. Il remplira les fonctions d'ingénieur ordinaire. — M. HUGUES, élève externe de 1<sup>re</sup> classe, sorti de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, a été chargé du service ordinaire de l'arrondissement d'Aubenas et du 1<sup>er</sup> arrondissement (ligne d'Argentière à Saint-Sernin), du service de chemins de fer confié à M. l'ingénieur en chef Guibaud, en remplacement de M. Delemer, appelé à une autre destination.

**Construction d'une école pratique d'industrie à Rive-de-Gier.** — Nous apprenons que la ville de Rive-de-Gier va prochainement être dotée d'une école pratique d'industrie. Le Conseil municipal de cette ville vient, en effet, de voter un crédit de 70.000 francs correspondant au montant des dépenses occasionnées par les travaux.

**Le Congrès des entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics** aura lieu au mois de novembre prochain.

Au programme figurent des questions de la plus haute importance, sur les syndicats, les conditions du travail, la loi sur les accidents, les prud'hommes, etc.

Les adhésions doivent être adressées avant le 1<sup>er</sup> août au siège de la Fédération des Chambres syndicales, 3, rue de Lutèce, Paris.

**La loi des dix heures et demie.** — M. Congy, député, vient de déposer son rapport sur la proposition de loi de M. Rudelle sur les modifications à apporter à la loi du 30 mars 1900 touchant le travail des adultes, des femmes et des enfants.

L'honorable rapporteur conclut à la prise en considération de cette importante proposition qui a pour objet de laisser le travail des adultes hommes, même occupés simultanément avec le personnel protégé, sous les prescriptions de la loi du 9 septembre 1848 et des règlements d'administration publique rendus par application de cette loi.

Le Parlement, mieux informé, voudra, nous l'espérons, faire cesser les troubles fonctionnels introduits dans notre industrie par la loi du 30 mars 1900, et il reconnaîtra que les quelques dérogations décrétées par le Ministre du Commerce sont insuffisantes pour donner satisfaction à ceux que l'on prétend protéger.

**Dérogations à la durée du travail.** — Publication vient d'être faite au *Journal officiel* d'un décret du ministère du commerce et de l'industrie complétant la nomenclature des industries admises à bénéficier des tolérances prévues par la loi du 2 novembre 1892, en ce qui concerne le repos hebdomadaire et la durée du travail.

Les industries admises par ce décret sont les suivantes :

Gainerie. Polissage, dorure, gravure, ciselage, guillochage et planage en orfèvrerie. — *Travaux de maçonnerie et de couverture faits en chantiers.*

**Fête de la 285<sup>e</sup> Société de secours mutuels.** — La Société « le Double Mètre », Société amicale des contremaitres et employés d'entreprises de maçonnerie de la ville de Lyon et du département du Rhône, va célébrer par une fête de famille les brillants résultats obtenus depuis trois ans qu'elle existe; le concours généreux de ses membres bienfaiteurs et honoraires lui permet de considérer son but de mutualité et de retraites comme assuré pour l'avenir.

La fête commencera par un banquet qui aura lieu dimanche 20 courant, au restaurant Michaud, cours Lafayette, 230, à 1 heure, sous la présidence de M. Martial Paufique, membre de la Chambre de commerce, président d'honneur de la Société.

Tous ceux qui portent intérêt à la Société tiendront à témoigner par leur présence qu'ils apprécient le but philanthropique poursuivi et le zèle du dévoué président M. A. Mazet.

**Distinction honorifique.** — Nous apprenons avec une vive satisfaction la nomination dans l'ordre impérial de Sainte-Anne de Russie (3<sup>e</sup> classe), de M. Pierre-Louis-Emile BURELLE, ingénieur civil à Lyon, officier d'Académie, officier du Mérite agricole, chevalier de la Couronne d'Italie.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

*Du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.*

*Chemin de Gerland, 57-59.* — Maison. — Prop., M. Servoz. — Architecte, M. Cadet, rue Ney, 79.

*Rue d'Avignon, angle rue Grillet.* — Locaux industriels. — Prop., M. Bailly. — Architectes, MM. Clermont et Riboud, place de la Martinière, 14.

*Rue Nouvelle, angle rues Pareille et Tavernier.* — Deux maisons. — Propr., Compagnie immobilière du 1<sup>er</sup> arrondissement. Arch., MM. Clermont et Riboud, place de la Martinière, 14.

*Chemin de la Croix-Mathon.* — Maison. — Propr., M. Collomb. — Arch., M. Cumin.

*Rue Servient, 55.* — Exhaussement. — Prop., M. Rey. — Arch., M. Curpy.

*Rue Créqui, 32.* — Exhaussement. — Prop., M. Mulatier-Silvent. — Arch., M. Girard, rue de l'Ancienne-Préfecture.

*Rue Parmentier.* — Entrepôt et loge. — Propr., Société des eaux de Villacabras. — Arch., M. Pélangéon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 50.

*Rue Jeanne-d'Arc, 34.* — Maison. — Propr., M. Bonnefond. — Entr., M. Ginot.

*Chemin des Pins, 68.* — Maison. — Propr., M. Dellabianca.

*Rue de la Villette, 51.* — Exhaussement. — Propr., M. Moreau.

*Rue Gabillot, 20.* — Maison. — Prop., M. Flachon. — Entrepr., M. Vialatoux.

*Grande rue de la Guillotière, 160.* — Bâtiment sur cour. — Prop., M. Tixier. — Entrepr., MM. Nauche frères.

*Rue Montesquieu, 112, et d'Avignon, 2.* — Exhaussement. — Prop., M. Svetonio. — Entrepr., M. Jouhet.

*Cours de la Liberté, 24.* — Maison. — Propr. et entr., M. Emiel.

*Rue Vendôme, 181.* — Exhaussement. — Prop., M. Brun.

*Rue Denfert-Rochereau, 13.* — Maison. — Propr., M. Feraud.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 5 juillet. — *Sous-préfecture de Nantua.* — Travaux sur chemins vicinaux. (Chemin de grande communication n° 13. Construction d'une maison de refuge au Perrey, commune d'Echaillon. Montant des travaux, 5.500 fr. Soumissionnaire: MM. Guidollet, 5 p. 100 d'augmentation. — Levrat frères, prix du devis. — Billez, 1 p. 100. — Adjud., M. Lavaud, à Oyonnax, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 6 juillet. — *Mairie de la Mure.* — Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de captage. Montant des travaux, 40.000 fr. Soumissionnaires: Société Grenobloise, prix du devis — MM. J. Maurice, 1 p. 100. — Jean Baret, 1 p. 100. — Adj., M. J. Grandjean, quai de la Graille, à Grenoble, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 6 juillet. — *Mairie de Saint-Chef.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 21, entre la maison Ricaud et l'extrémité du chemin, sur 930 m. 71. Mont. des travaux, 10.300 fr. Soumissionnaires: MM. Philippe Védreuc, Ismaël Serratrice. — Joseph Gros-Bonnivard, 12 p. 100. — Adjud., M. Claude Sibillon, à Merlas (Isère), 17 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 30 juin. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Eclans. Construction d'un clocher. Montant des travaux, 21.010,30. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Parcey. Réparations à la toiture et aux murs de l'église. Soumissionnaire, M. Ferdinand Fauchaux, 3,50. Adjudicataire, M. Pierre Zami, à Dôle, 5, 25 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 5 juillet. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Saint-Lupicin. Canalisation de la source du Marais dans la partie comprise entre la source et l'extrémité du Marais. Montant des travaux, 5.300 fr. Soumissionnaires: MM. Pierre Mouchiroud, 8 p. 100. — Joseph Boutte, 9 p. 100. — Adjud., Mme veuve Charlez-Gibaud, 68, avenue Philippe-Auguste, à Paris, 11,50 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 6 juillet. — *Mairie de Saint-Just-sur-Loire.* — Construction d'un groupe scolaire. — Montant des travaux, 64.815 fr. — Soumissionnaires, MM. Boulot et Clavier, prix du devis; Antoine, 3 p. 100; Calvet, 5 p. 100; Loulergue, 6 p. 100; Chauvin, 6 p. 100; Blanc, 7 p. 100; Oubart, 9 p. 100; Nury, 12 p. 100. — Adjudicataire, M. Louis Robinet, à Saint-Just, 13 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 30 juin. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux communaux. Mésétreuil. Réparations à l'église. Montant des travaux, 5.488 fr. 70. Adjud., M. Bernard Téodato, à Louhans, 9 p. 100 de rabais. — Sainte-Croix. Agrandissement de la place publique. Montant des travaux, 2.408 fr. 15. Soumissionnaires: MM. Benoît Danjean, 2 p. 100. — Honoré Treille, 0,05 p. 100. — Adjud., M. Joseph Lainez, à Cuiseaux, 5 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 11 juillet. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Désert. Captation d'eau pour l'alimentation d'un lavoir. — Montant des travaux, 2917 fr. — Soumissionnaire, M. Antoine Thévenot, prix du devis. — Adjudicataire, M. Louis Racine, à Jambles, 1 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 7 juillet. — *Besançon.* — Salle dite du Saint-Esprit. Service du génie. Chefferie de Besançon. Travaux à exécuter en 1902, dans la place de Besançon pour la construction d'un chemin d'accès à l'ouvrage de « Au Bois. » Montant des travaux, 5.200 fr. Soumissionnaires: MM. Bové, 10 p. 100 — Denis, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Marcellin, 4 p. 100. — Pateu, 3 p. 100. — Ollier, 2 p. 100. — Adjud., M. Beyssac, à Lous-le-Sauvier, 10,30 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 21 juillet, 10 h. — *Mairie de Tassin-la-Demi-Lune.* — Construction d'une classe et d'un logement d'instituteur. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 4.689 fr. 18. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 3.797 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et zinguerie. Montant des travaux, 1.182 fr. 20. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitres. Montant des travaux, 1.362 fr. 80.

Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Mardi 22 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon. Amélioration de trottoirs et établissement d'un mur de soutènement aux abords du marché et de l'abattoir de Vaise. Travaux estimés à la somme de 97.886 fr. 80, non compris une somme de 2.113 fr. 20 à valoir pour frais imprévus. Le cautionnement est fixé à la somme de 4.000 fr.

Les devis, plan et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Samedi 26 juillet, 2 heures. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 86, de Lyon à Beaucaire. Rechargement de la chaussée entre les bornes 43 et 45 kilomètre. — Travaux à l'entreprise, 29.200 fr. Somme à valoir: dépense en régie (cylindrage et arrosage), 5000 fr.; dépenses imprévues, 800 fr. Total, 35.000 fr. Montant du cautionnement provisoire, 700 fr.; définitif, 700 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1<sup>er</sup> Dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir; 2<sup>e</sup> Dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, à Lyon, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin et de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

**Rhône.** — Samedi 26 juillet, 2 heures. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 86, de Lyon à Beaucaire. Rechargement de la chaussée entre les bornes 9 kil. 590 et 11 kilomètre. Travaux à l'entreprise, 16.500 fr. Somme à valoir: dépense en régie (cylindrage et arrosage), 6000 fr.; dépenses imprévues, 2500 fr. Total, 25.000 fr. Montant du cautionnement provisoire, 500 fr.; définitif, 500 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1<sup>er</sup> Dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir; 2<sup>e</sup> Dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, à Lyon, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin et de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

**Rhône.** — Prochainement. — Travaux de viabilité. Pavage en pavés

d'échantillon de grès : 1<sup>er</sup> lot, Rue Neyrel, au droit du groupe scolaire. Montant des travaux, 4.769 fr. 90. A valoir, 230 fr. 10. Total, 5.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot, Cours du Midi, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. Montant des travaux, 10.686 fr. 50. A valoir, 813 fr. 50. Total, 11.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot, Rue Mazenod, entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté. Rue de la Victoire, entre la rue Chaponnay et la rue Basse-du-Port-au-Bois. Avenue de Saxe, entre le cours Gambetta et la rue de la Thibaudière. Montant des travaux, 56.826 fr. 30. A valoir, 2.673 fr. 70. Total, 59.500 fr. Pavage en pavés d'échantillon de granit : 4<sup>e</sup> lot, Rue Pailleron, entre la rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort. Montant des travaux, 13.463 fr. 30. A valoir, 536 fr. 70. Total, 14.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot, Rue Laporte. Montant des travaux, 19.012 fr. 90. A valoir, 987 fr. 10. Total, 20.000 fr. Pavage en pavés d'échantillon de grès : 6<sup>e</sup> lot, Rue Tronchet, entre la rue Tête-d'Or et le boulevard du Nord, et avenue de Saxe, entre la place Edgard-Quinet et le cours Lafayette. Montant des travaux, 53.181 fr. 70. A valoir, 1.318 fr. 30. Total, 54.500 fr. — 7<sup>e</sup> lot, Etablissement d'une chaussée en asphalte, rue Basse-Combalot. Montant des travaux, 5.150 fr. 88. A valoir, 349 fr. 12. Total, 5.500 fr.

Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Mercredi 23 juillet, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'un réseau d'égouts collecteurs. Montant des travaux, 25 327 fr. 26. A valoir, 5.672 fr. 74. Total, 31.000 fr. Cautionnement, 900 fr.

Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 27 juillet, 9 heures. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Construction d'un bâtiment pour la station des haras. — Montant des travaux, 8944 fr. 91. A valoir, 555 fr. 09. Total, 9500 fr. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 26 juillet, 3 h. — *Mairie de Firminy.* — Entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1902 à 1907. Mont. des travaux, 10.185 fr. A valoir, 1.815 fr. Total, 12.000 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par l'agent voyer d'arrondissement.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 26 juillet, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un escalier rue Bouillet, entre les rues Boulevard-Valbenoite et du Cimetière. Montant des travaux, 14.679 fr. 74. A valoir, 1.320 fr. 26. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire (Haute-).** — Dimanche 27 juillet, 2 h. — *Mairie de Saint-Paul-en-Chalancan.* — Restauration de l'église. Montant des travaux, 17.100 fr. A valoir, 1.900 fr. Total, 19.000 fr. Cautionnement, 800 fr.

Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. P. Verdier, architecte du département.

Renseignements à la mairie et chez l'architecte, au Puy.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 1<sup>er</sup> août, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalons-sur-Saône.* — Travaux communaux. Saint-Rémy. Réparations aux écoles de Taisé et du bourg. Montant des travaux, 13.377 fr. 93. A valoir, 668 fr. 89. Total, 14.046 fr. 82. Cautionnement, 1/20. Auteur du projet, M. Jeannet, architecte à Chalons, 7, boulevard de la République.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Vaucluse.** — Samedi 2 août, 2 heures. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n° 12. Pont suspendu de Pertuis, sur la Durance. Construction d'un guideau sur la rive droite. — Travaux à l'entreprise : terrassements et enrochements, 21.065 fr. 73. Somme à valoir, 3931 fr. 27. Total, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 750 fr. Cautionnement définitif, 750 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours

excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> Dans les bureaux de la Préfecture (1<sup>re</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire, boulevard National, 23, à Apt, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	145 »	155 »
— en planche rouge . . . . .	185 »	190 »
— — — jaune . . . . .	155 »	165 »
Etain Banca en lingots . . . . .	340 »	345 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	335 »	340 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	38 »	39 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	45 »	46 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	63 25	» »
— — — Autres marques . . . . .	61 »	62 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	375 »	400 »
— laminé . . . . .	475 »	550 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	» »
Fer à double T, AO . . . . .	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	24 »	» »
Mercure . . . . .	700 »	750 »

SPECTACLES

**Théâtre de la Scala.** — Gémier obtient partout un triomphal succès dans ses admirables créations de *Daisy*, la très amusante comédie de M. Tristan Bernard, du *Cœur à ses raisons...*, ce petit chef-d'œuvre de MM. de Flers et de Caillavet, et dans cette pièce si curieuse, *Au Téléphone*, de MM. Lorde et Ch. Foley. Ainsi qu'il est d'usage dans les tournées dirigées par l'impresario Baret, tous les artistes qui entourent Gémier, sont excellents, ce sont d'ailleurs pour la plupart ceux qui ont créé les rôles à Paris. La presse est unanime à constater le double succès des artistes et du programme. Détail à noter : Tout le monde peut applaudir ce spectacle qui ne contient ni situations scabreuses ni propos malsonnants.

**Horloge** (cours Lafayette, 137). — Samedi 19, réouverture des concerts au coquet music-hall du cours Lafayette, spécialement aménagé pour se mettre en garde contre les chaudes soirées que nous subissons et, de fait, il n'y a pas d'établissement à Lyon qui soit plus aéré, plus frais et où l'on trouve de si vastes promenoirs et un immense foyer. *L'Article 330*, de Courteline, complète un programme select. Dimanches et fêtes, matines à 2 heures.

**Concerts Bellecour.** — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, grand concert par l'orchestre de la ville, sous la direction de M. Fargues. Les dimanches, mardi et vendredi de chaque semaine, grande fête artistique avec le concours d'artistes de chant. Les abonnements pour la saison peuvent être pris à l'entrée, à raison de 17 francs, taxe municipale comprise.

**Tour métallique de Fourvière.** — Vue du panorama de toute la région lyonnaise. Ouverte tous les jours. — Ascenseur. — Entrée, 1 fr.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30320

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

**VEVE A. DEMOLINS,** Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

**PERRUSSON FILS & DESFONTAINES.** — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction, Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursales à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne*, *Sainte-Foy-Argentière*, *Bourgogne* et *Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseaux* pour cheminées. *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Ploteus en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**PERRUSSON FILS & DESFONTAINES.** — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux (ardoises).

**DEMANDEZ  
DANS TOUTES LES ÉPICERIES**

*Les Biscuits Vanillés*

**L. ROCHE**

*Qualité supérieure, goût exquis*

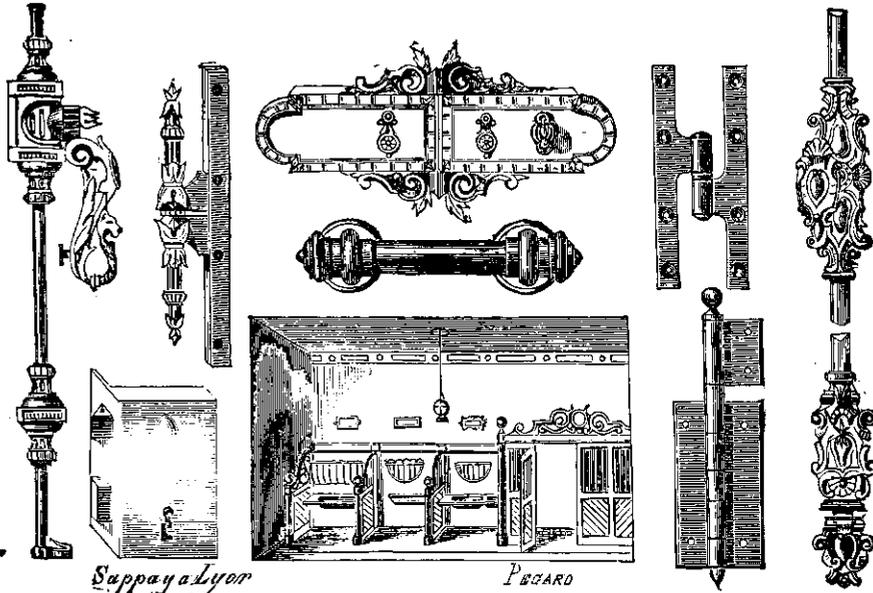
*Se conserve indéfiniment*

**PRIX RÉDUIT**

DEPOT GENERAL pour le département du Rhône

6, RUE DE JUSSIEU, LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET -- LYON



CORCELLET, HUOT & BASSET -- LYON

*Sappay a Lyon*

*PEGARD*

**F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>**

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

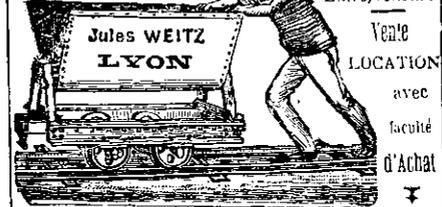
**BISCUITS ROCHE DÉPOT GÉNÉRAL :**  
6, rue de Jussieu, LYON

**CHEMINS de FER PORTATIFS**

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.

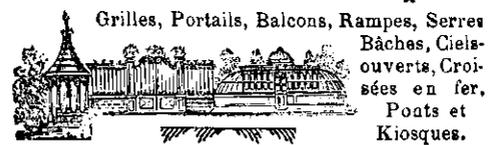
LYON - CHEMIN DES CLATTES - LYON

Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS  
Matériel MATÉRIAUX pour Entrepreneurs



Paris 1889: 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et Béziers 1892: deux 1<sup>ers</sup> Prix, Médailles d'Or. Lyon 1894: deux premiers Prix, Médailles d'Or. Bordeaux 1895: HORS CONCOURS, Membre du Jury. PARIS 1900: Médailles OR et ARGENT.

**SERRURERIE ARTISTIQUE**



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres  
Bâches, Ciels-ouverts, Croisées en fer,  
Ponts et Kiosques.

**MARQUISES, VERANDAHS**

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures, Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

**EMILE RAOULX**

130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

**J. EULER & FILS**

24 Rue de la Part-Dieu, LYON.

Constructions Métalliques



Grilles, Balcons, Croisées en fer.

**TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES**

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

**FATOU-GUITTA**

SUCCEDEURS

Rue de Savoie, 42, et place des Célestins, 2

**GROS VERRES A VITRES DÉTAIL**

Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement